

Motion des Personnels enseignants

Au Conseil d'Administration du collège Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand

Mardi 17 novembre 2015

Nous faisons le constat d'une réforme du collège contestée et rejetée par la majorité des enseignants. Cette dernière a aussi été rejetée au Conseil Supérieur de l'Éducation par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré.

Nous condamnons le passage en force décidé par la ministre de l'Éducation nationale qui a publié le décret portant sur la réforme du collège au lendemain de la puissante grève du 19 mai.

Nous considérons que cette méthode traduit le profond mépris de la ministre vis à vis des personnels et de leurs organisations syndicales.

Nous demandons donc que la Ministre cesse de vouloir faire passer en force cette réforme bureaucratique et idéologique qui s'inscrit dans la politique d'austérité du gouvernement.

Loin des réalités pédagogiques et des besoins des élèves, elle persiste dans la voie de l'erreur en reprenant des éléments de la réforme Chatel du lycée qui ont déjà fait la preuve de leur capacité à nuire au bon fonctionnement des établissements :

- diminution des horaires disciplinaires via la mise en place des EPI (Enseignement pratiques interdisciplinaires) et de l'AP (Accompagnement personnalisé),
- mise en concurrence des disciplines et des établissements,
- menace de disparition de certaines disciplines par leur regroupement dans un même pôle,
- suppression d'options et mise en danger des langues anciennes et vivantes,
- nouvelle dégradation des conditions de travail (pas d'allègement des effectifs de classe, moindres possibilités de travail en petits groupes, absence de concertation prévue dans l'emploi du temps des enseignants pour la mise en place de l'interdisciplinarité, multiplication des postes partagés...),
- « autonomie » accrue qui donne plus d'autorité aux chefs d'établissements et aux hiérarchies intermédiaires (conseils pédagogiques...) pour moduler les horaires disciplinaires sur un même cycle et imposer les pratiques pédagogiques.

Nous réclamons le retrait de cette réforme inacceptable, pour la remplacer par une réforme ambitieuse du collège qui attribue des moyens suffisants pour assurer la réussite de tous les élèves et améliorer les conditions de travail des personnels. Pour cela, il faut donc :

- garantir des grilles horaires disciplinaires nationales non modulables
- définir des programmes disciplinaires cohérents, permettant une interdisciplinarité construite et progressive
- réduire les effectifs par classe et assurer les dédoublements nécessaires.
- donner du temps aux personnels pour se concerter et travailler en équipes.
- assurer une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux.
- prévoir des personnels (cpe, co-psy, infirmières, assistants sociaux, médecins scolaires) reconnus dans leurs missions, et en nombre suffisant dans les établissements.

Les membres élus au CA du collège Blaise Pascal rappellent leur détermination à obtenir l'abrogation de la réforme du collège.

Ils sont conscients qu'une réforme est nécessaire, mais pas celle qui leur a été présentée, qui met à mal le caractère national de l'Education et qui va accentuer les inégalités qu'elle prétend combattre.

En outre, cette réforme conduit à réduire l'offre d'enseignements proposés aux élèves.

Une réforme ne peut se faire contre les enseignants qui vont l'appliquer.

Nous alertons la ministre de l'éducation nationale sur l'urgence à reprendre le dialogue avec l'intersyndicale du second degré afin de travailler à un autre projet et afin que le collège soit bénéfique pour tous les élèves.